



Fiche de données de sécurité

Mousse aérosol pénétrant

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Mousse aérosol pénétrant
Référence	TNDS8047
Famille du produit	Mélange
Usage recommandé	Pénétrant.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Fabricant	Shrader Canada Limited 830 Progress Court Oakville, ON L6L 6K1 +1.905.847.0222 www.shradercanada.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, +1.613.996.6666, Operation hours: 24/7

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Aérosols inflammables - catégorie 1; Gaz sous pression - gaz comprimé; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Danger par aspiration - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Danger

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

Porter des gants de protection.

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Identificateur du produit : Mousse aérosol pénétrant - Ver. 1

Date de préparation : le 21 septembre, 2017

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : TNDS8047

Page 01 de 09

Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Gaz de pétrole liquéfiés	68476-85-7	10-30		
Triméthyl-1,2,4 benzène	95-63-6	10-30		
Solvant naphta aromatique léger	64742-95-6	10-15		
Acide oléique	112-80-1	5-10		
4-méthylpentan-2-ol	108-11-2	3-7		
2-Butoxyéthanol	111-76-2	3-7		
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	1-5		
Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	1-5		
Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	1-5		
Coconut de diéthanolamine	68603-42-9	1-5		
Diéthanolamine	111-42-2	0.1-1.0		
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	0.1-1.0		
Diéthylbenzène	25340-17-4	0.1-1.0		
Cumène	98-82-8	0.1-1.0		

Notes

Concentration va due au traitement par lots. Documents justifiant la variabilité de la composition sont maintenue.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire. Si la victime éprouve des symptômes respiratoires (p. ex. toux, dyspnée, sifflement), appeler un Centre antipoison ou un médecin. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait commencer à donner la respiration artificielle. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant

Identificateur du produit : Mousse aérosol pénétrant - Ver. 1

FDS No. : TNDS8047

Date de préparation : le 21 septembre, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 02 de 09

les paupières ouvertes. Si la victime porte des lentilles cornéennes, NE PAS retarder l'irrigation ni tenter de retirer les lentilles. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Boire deux verres d'eau. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Le dioxyde de carbone ou de la poudre chimique.

Agents extincteurs inappropriés

NE PAS utiliser d'eau ou d'agents extincteurs à base d'eau.

Dangers spécifiques du produit

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Aérosol inflammable. Peut franchir une distance importante vers une source d'inflammation et causer un retour de flamme vers une fuite ou un récipient ouvert.

Oxydes de carbone, et autres composés organiques non identifiés.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. L'absorbant contaminé présente le même risque que le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Les précautions suivantes constituent des pratiques exemplaires : éviter de respirer le produit; éviter tout contact cutané et oculaire; se laver les mains après la manutention. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, sec, bien ventilé. Stocker à une température ne dépassant pas 40°C.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Identificateur du produit : Mousse aérosol pénétrant - Ver. 1

FDS No. : TNDS8047

Date de préparation : le 21 septembre, 2017

Date de la plus récente
version révisée :

Page 03 de 09

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH® TLV®		OSHA PEL	
	TWA	STEL [C]	TWA	Valeur plafond
4-méthylpentan-2-ol	25 ppm Peau	40 ppm	25 ppm	Non établie
Triméthyl-1,3,5 benzène	25 ppm	Non établie	Non établie	Non établie
Diéthanolamine	1 mg/m3 A3	Non établie	15 mg/m3	Non établie
2-Butoxyéthanol	20 ppm A3	Non établie	240 mg/m3	Non établie
Xylène (mélange d'isomères)	100 ppm A4	150 ppm A4	435 mg/m3	Non établie
Triméthyl-1,2,4 benzène	25 ppm	Non établie	Non établie	Non établie
Cumène	50 ppm	Non établie	50 ppm	Non établie

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aérer suffisamment pour maintenir la concentration des particules en suspension dans l'air sous la valeur TLV. Aération générale devrait être suffisante dans des conditions d'utilisation normales. On recommande une aération locale si le produit est vaporisé ou utilisé dans un espace restreint ou si la valeur TLV est excédée. De l'air de compensation doit toujours être fourni pour maintenir en équilibre l'air échappé. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle**Protection des yeux et du visage**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes). Les matériaux convenables sont les suivants : polychloroprène, caoutchouc de nitrile.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Propriétés physiques et chimiques de base**

Apparence	Liquide ambre claire.
Odeur	S'apparentant à de l'ammoniac
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet (liquide).
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	0.922 à 15 °C
Solubilité	Partiellement dans l'eau

Identificateur du produit : Mousse aérosol pénétrant - Ver. 1

Date de préparation : le 21 septembre, 2017

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : TNDS8047

Page 04 de 09

Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	11.05 centistokes à 40°C (cinématique)

Autres informations

COV %	Pas disponible
Projection de flamme	> 100 cm
Classification NFPA	Aérosol, niveau 2

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

Conditions à éviter

Hautes températures. Flamme nue, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

Produits de décomposition dangereux

Dioxydes de carbone. Et autre composé organique non déterminés.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

Voies d'exposition probables

Inhalation

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

Ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Triméthyl-1,3,5 benzène	24000 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	Pas disponible	Pas disponible
Diéthanolamine	> 0.4 ppm (rat) (6-hour)	680 mg/kg (rat femelle)	8180 mg/kg (lapin)
2-Butoxyéthanol	450 ppm (rat femelle) (4 heures d'exposition)	530 mg/kg (rat femelle)	400-500 mg/kg (lapin)
Acide oléique	Pas disponible	> 19200 mg/kg (rat mâle)	Pas disponible
Xylène (mélange d'isomères)	6350 ppm (rat mâle) (4 heures d'exposition)	3523 mg/kg (rat)	> 1700 mg/kg (lapin)
Diéthylbenzène	> 30000 mg/m ³ (souris)	1200 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (lapin)

Identificateur du produit : Mousse aérosol pénétrant - Ver. 1

Date de préparation : le 21 septembre, 2017

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : TNDS8047

Page 05 de 09

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	2180 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	> 5000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	2180 mg/m ³ (rat)	> 5000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)
Solvant naphta aromatique léger	> 14.4 mg/L (rat) (6-hour)	8400 mg/kg (rat)	> 3160 mg/kg (lapin)
Coconut de diéthanolamine	Pas disponible	12200 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)
Triméthyl-1,2,4 benzène	18000 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition)	5000 mg/kg (rat)	Pas disponible
Cumène	39 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	1400 mg/kg (rat)	10627 mg/kg (lapin)

Corrosion/Irritation cutanée

Il existe des preuves limitées d'une irritation modérée à sévère.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Il existe des preuves limitées d'une irritation oculaire sévère. Symptômes incluent des yeux rouges, douloureux, et larmoyants.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

À fortes concentrations cause irritation du nez et de la gorge, dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Si de grandes quantités sont avalées peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour l'inhalation. Les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée.

Danger par aspiration

Peut causer les lésions pulmonaires en cas d'aspiration, selon les propriétés physiques (p. ex. viscosité cinématique) et la famille chimique (hydrocarbures).

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé concernant la sensibilisation des voies respiratoires.

Aucun renseignement n'a été trouvé concernant la sensibilisation de la peau.

Cancérogénicité

Nom chimique	ACGIH®	CIRC	NTP	OSHA
Diéthanolamine	A3	Groupe 2B	Non listée	Non listée
2-Butoxyéthanol	A3	Groupe 3	Non listée	Non listée
Xylène (mélange d'isomères)	A4	Groupe 3	Non listée	Non listée
Solvant naphta aromatique léger	Non listée	Non évaluée	Non listée	Non listée
Gaz de pétrole liquéfiés	Non listée	Non listée	Non listée	Non listée
Cumène	Non désignée	Groupe 2B	Non listée	Non listée

Contient. (Diéthanolamine) qui a été classifié comme un groupe 2B carcinogène (peut-être cancérogène pour les humains) par le CIRC.

contient. (Cumène) qui a été classifié comme un groupe 2B carcinogène (peut-être cancérogène pour les humains) par le CIRC.

Identificateur du produit : Mousse aérosol pénétrant - Ver. 1

FDS No. : TNDS8047

Date de préparation : le 21 septembre, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 06 de 09

Signification des abréviations

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. A3 = Cancérogène pour l'animal. A4 = Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. Groupe 2B = Peut-être cancérogènes pour l'humain. Groupe 3 = Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

(Xylène (mélange d'isomères)) peut causer des effets sur l'enfant à naître selon des preuves limitées.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Fonction sexuelle et la fertilité, Effets sur ou via l'allaitement, Mutagénicité sur les cellules germinales, Effets d'interaction

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Les récipients vides contiennent des résidus du produit. Suivre les avertissements de l'étiquette, même si le récipient semble vide. Stocker le produit en vue de son élimination selon les instructions de la rubrique Stockage à la Section 7 de la présente fiche de données de sécurité. Le récipient de ce produit peut présenter un risque d'explosion et d'incendie, même s'il est vide. Ne pas couper, perforer ou souder ce récipient ou à proximité de ce dernier. Éliminer conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
Canadian TDG	UN1950	Aerosols	2.1	---
IMDG (Marine)	UN1950	Aerosols	2.1	---
IATA (Air)	UN1950	Aerosols, inflammable	2.1	---

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

Autres informations ICAO/IATA PI Y203/203

L'exemption 'quantité limitée' peut être utilisé si l'emballage est en conformité avec du TMD, 49 CFR, du Code IMDG ou la réglementation de l'IATA.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

(Diéthanolamine) Partie 1A.

(2-Butoxyéthanol) Partie 5.

(Xylène (mélange d'isomères)) Partie 1A.

(d-Limonène) Partie 5.

(Solvant naphta aromatique léger) Partie 5.

Identificateur du produit : Mousse aérosol pénétrant - Ver. 1

FDS No. : TNDS8047

Date de préparation : le 21 septembre, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 07 de 09

(Triméthyl-1,2,4 benzène) Partie 1A.
(Cumène) Partie 1A.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

CERCLA. (Diéthanolamine). (Xylène (mélange d'isomères)). (Ammoniaque). (Cumène)

SARA Title III - Section 302 :

SARA Title III - Section 313. (Diéthanolamine). (Xylène (mélange d'isomères)). (Triméthyl-1,2,4 benzène).
(Cumène)

California Proposition 65 : Sans objet.

Massachusetts Right To Know : Sans objet.

New Jersey Right To Know. (4-méthylpentan-2-ol). (Diéthanolamine). (2-Butoxyéthanol). (Calcium, hydroxyde de).
(Xylène (mélange d'isomères)). (Ammoniaque). (Diéthylbenzène). (Glycérine). (Gaz de pétrole liquéfiés).

(Triméthyl-1,2,4 benzène). (Cumène)

Pennsylvania Right To Know. (4-méthylpentan-2-ol). (Diéthanolamine). (2-Butoxyéthanol). (Acide oléique).

(Calcium, hydroxyde de). (Xylène (mélange d'isomères)). (Ammoniaque). (Diéthylbenzène). (Glycérine). (Gaz de
pétrole liquéfiés). (Triméthyl-1,2,4 benzène). (Cumène)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA Santé - 2 Inflammabilité - 4 Instabilité - 3

FDS préparée par Conformité Réglementaire

Numéro de téléphone 800.201.9486

Date de préparation le 21 septembre, 2017

Signification des ACGIH® = American Conference of Governmental Hygienists
abréviations CANUTEC = Canadian Transport Emergency Centre

CAS = Chemical Abstract Service

CCOHS = Canadian Centre for Occupational Health & Safety

CNS = Central nervous system

GESTIS = GESTIS Substance Database

HSDB® = Hazardous Substances Data Bank

IARC = International Agency for Research on Cancer

ICAO = International Civil Aviation Organization

IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code

LC = Lethal concentration

LC = Lethal dose

NFPA = National Fire Protection Association

NTP = National Toxicology Program

OSHA = US Occupational Safety and Health Administration

PPM = Parts per million

RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

STEL = Short term exposure limit

TDG = Transportation of Dangerous Goods Regulations (Canada)

TWA = Time weighted average

Références Fiche signalétique du fabricant.

Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité (au travail CCHST).

Base de données HSDB®. US National Library of Medicine. Disponible du Centre canadien
d'hygiène et de sécurité (au travail CCHST).

Registre de base de données de Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®). Accelrys,
Inc. disponible à partir de Centre canadien d'hygiène et de sécurité (au travail CCHST).

ECHA - Agence européenne des produits chimiques, Classification et l'étiquetage de
l'inventaire

Identificateur du produit : Mousse aérosol pénétrant - Ver. 1

FDS No. : TNDS8047

Date de préparation : le 21 septembre, 2017

Date de la plus récente
version révisée :

Page 08 de 09

Avis

Base de Substance GESTIS

OECD - le portail mondial d'Information sur les Substances chimiques - eChemPortal, 2015.

Les informations contenues dans ce document sont offertes seulement comme un guide pour l'utilisation et la manipulation spécifique de ce produit et elles ont été préparées de bonne foi. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, et les méthodes et les conditions d'utilisation et de manipulation peuvent inclure d'autres considérations et des considérations supplémentaires. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Shrader Canada Limitée ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information.

Identificateur du produit : Mousse aérosol pénétrant - Ver. 1

FDS No. : TNDS8047

Date de préparation : le 21 septembre, 2017

Date de la plus récente
version révisée :

Page 09 de 09